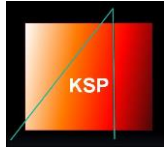


**Kunststichting Perspektief vzw**  
**Mercatorlaan 25**  
**B – 3150 Haacht**  
Gsm 0032495402013  
www.artksp.be  
artksp@gmail.com



# “ CONNECT 2021 “

## **Sculptures & peintures** **Haacht - Belgique** **REGLEMENT CONCOURS**

**Organisateur :** Kunststichting Perspektief vzw/asbl, Mercatorlaan 25 - B-3150 Haacht  
**Concours online / Exposition**

### **1.Participation**

La participation des artistes est soumise aux conditions énoncées dans les directives ci-dessous entre l'exposant et la Fondation Kunststichting Perspektief asbl.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les conditions générales à tout moment.

Tous les candidats doivent être plus âgés de 18 ans.

Important : la participation n'est possible que sur base individuelle.

**Disciplines : Peintures – Sculptures** (tous matériaux à l'exception de l'art du verre et de la céramique) - Hauteur max. 1 mètre

### **2. Inscriptions**

Aucun thème.

Enregistrement de la candidature online.

Les travaux proposés ne peuvent pas dater de plus de 2 ans, être vendables et ne pas avoir été exposés lors de l'exposition «Balance/Evenwicht » en Octobre 2019.

Les œuvres doivent être disponibles pendant toute la durée de l'exposition et ne peuvent pas être retirées.

Nombre maximal d'œuvres proposées : 3

**Pré-inscription :** [LIEN](#)

**Jusqu'au 28/02/2021** une troisième œuvre peut être soumise gratuitement.

Condition : enregistrement au plus tard le 28/02/2021 et exécution du paiement pour 2 œuvres + 1 œuvre gratuite soit 34 €. – Lien vers l'inscription :

(après activation du site – 1 Mai 2021 - les pré-abonnés recevront la demande de téléchargement de leurs photos).

**Inscription après le 28/02/2021 :** [LIEN](#)

Frais d'inscription : première œuvre 18 € - deuxième œuvre 16 € - troisième œuvre: 14 € (après l'activation du site le 1 Mai 2021, les abonnés recevront une demande de mise en ligne de leurs photos). Lien vers l'inscription :

**Kunststichting Perspektief vzw**

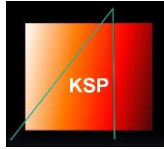
**Mercatorlaan 25**

**B – 3150 Haacht**

Gsm 0032495402013

[www.artksp.be](http://www.artksp.be)

[artksp@gmail.com](mailto:artksp@gmail.com)



(après activation du site – 1 mai 2021 – les enregistrés recevront la demande de téléchargement leurs photos).

A partir du 1er Mai 2021 inscriptions directement via le site internet.

Inscription possible jusqu'au 1er Juillet 2021.

### **Général :**

Activation de l'inscription et des photos après le lancement du site – 1 mai 2021 - et paiement des frais d'inscription.

Annulation dans les 14 jours après la publication des photos : remboursement de l'intégralité des frais de participation.

Annulation après 14 jours ou plus : pas de possibilité de récupérer les frais de participation.

Annulation de l'inscription = suppression du profil de l'artiste du site.

Les annulations doivent être effectuées par écrit via @mail.

En cas d'annulation de l'exposition par l'organisateur, les sommes seront intégralement remboursées.

### **3. Sélection :**

**Phase I : Jury professionnel** : entre le 1 et le 20 juillet 2021, un jury professionnel évaluera les soumissions des images soumises (anonymes); le jury fera une sélection de 20 œuvres (par catégorie).

Pour les artistes soumettant plusieurs œuvres, l'œuvre avec le plus de points sera choisie.

**Phase II : Vote du public** : entre le 1 et le 20 juillet 2021, le public peut voter pour son œuvre d'art préférée (appel de vote via newsletter, Facebook et mailings) après quoi 20 œuvres (par catégorie) avec le plus de votes seront sélectionnées.

Chaque visiteur du site ne peut émettre qu'une seule voix pour une seule et même œuvre.

Le vote doit être confirmé via un lien envoyé par @mail et n'est valable qu'après l'activation de ce lien. Cependant, les gens peuvent voter pour différentes œuvres par @mail, mais avec un maximum de trois.

Pour les artistes soumettant plusieurs œuvres, l'œuvre avec le plus de points sera choisie.

Seules les personnes physiques ont le droit de vote.

Un système de surveillance intégré au site empêchera et détectera la malversion. En cas de malversion, ces votes seront automatiquement invalidés par le système.

**Phase III : Vote final - Jury professionnel – 19 août 2021**

Après évaluation des dossiers, une liste de réserve sera également établie - les artistes qui renoncent à leur participation sont automatiquement remplacés par un candidat de la liste de réserve. L'annulation exclus la possibilité de récupérer les frais de participation.

[www.artksp.be](http://www.artksp.be)  
[artksp@gmail.com](mailto:artksp@gmail.com)

Phone 0032(0)495402013  
BTW BE0442.226.859

**Kunststichting Perspektief vzw**

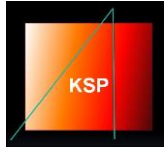
**Mercatorlaan 25**

**B – 3150 Haacht**

Gsm 0032495402013

[www.artksp.be](http://www.artksp.be)

[artksp@gmail.com](mailto:artksp@gmail.com)



#### **Prix du Public – Finalistes :**

**Prix du Public :** - Peinture: 300 € - Sculpture: 300 €

**Finalistes :** - Peinture: 500 € - Sculpture: 500 €

Il n'y aura pas de correspondance concernant la décision du jury.

Présentation des résultats à l'ouverture de l'exposition le vendredi 20 août 2021.

#### **4. Calendrier**

Exposition : Centre communautaire Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, 3150 Haacht (BE) 20-21-22 août 2021.

#### **5. Participants**

Les candidats sont obligés de fournir des informations correctes conformément aux dispositions du statut de l'exposition. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout travail ne répondant pas aux exigences du présent règlement. Les œuvres non équipées d'un système d'accrochage ainsi les œuvres / cadres endommagés ne seront pas exposées.

En cas de vente d'œuvres d'art durant l'exposition, l'organisateur a droit à une commission de 20% sur le prix de vente.

#### **6. Layout :**

Installation de l'exposition et des œuvres est à charge de l'organisateur.

#### **7. Information**

Les participants sont responsables des frais généraux de transport de leurs œuvres.

Livraison des œuvres sur le lieu de l'exposition : voir détails sous Calendrier.

Matériel de présentation (socles) fourni par l'organisateur à moins que ceux-ci constituent une partie principale de l'œuvre.

#### **8. Indemnisation**

Pour la durée de l'exposition, l'organisateur souscrit une assurance pour les œuvres des finalistes.

#### **9. Publicité**

Les personnes sélectionnées sont invitées à l'ouverture officielle - elles sont également invitées à donner à cet événement la publicité et le support publicitaire nécessaires (inclusion dans le site personnel, facebook, twitter, mails, newsletters... ..)

#### **10. Copyright**

En participant, les artistes donnent à l'organisation la permission de publier et de diffuser leur travail via le site Web, facebook, twitter ... médias généraux. En vue de promouvoir leurs œuvres d'art les artistes acceptent d'accorder un droit d'auteur non exclusif à des fins promotionnelles à l'asbl Kunststichting Perspektief, tant au niveau national qu'international. Lors de l'octroi de cette autorisation, les exposants doivent être conscients que l'utilisation promotionnelle de ce matériel peut inclure une diffusion via Internet et que les images peuvent être scannées et utilisées numériquement par des tiers ( facebook, sites,... etc..).

**Kunststichting Perspektief vzw**

**Mercatorlaan 25**

**B – 3150 Haacht**

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



Le droit d'auteur est et restera bien entendu la propriété personnelle et exclusive de l'exposant, qui est de garantir que cela ne cause aucune violation de tout autre droit d'auteur.

### **11. Droits applicables**

Les droits et conditions généraux sont appliqués conformément à la loi belge.

L'asbl Kunststichting Perspektief est en droit d'apporter des modifications au concours, le participant ne possède aucun droit concernant le déroulement de l'exposition 2021 en cas de modification du règlement.

**12. La soumission** du dossier signifie également acceptation des dispositions précédentes.

### **Kalender - Calendrier**

<b>Omschrijving - Description</b>	<b>Datum - Date</b>	<b>Einde - Fin</b>
<b>Voorinschrijving/Pré-inscription</b>	<b>Vanaf/A partir du 15/01/2021</b>	<b>28/02/2021</b>
<b>Inschrijving</b>	<b>Na / Après le 28/02/2021</b>	<b>1/07/2021</b>
<b>Activatie/Activation Website</b>	<b>1/05/2021</b>	
<b>Opladen foto's/Chargement photos</b>	<b>1/05/2021</b>	<b>1/07/2021</b>
<b>Phase I : Jury stemming – Vote du Jury</b>	<b>1/07/2021</b>	<b>20/07/2021</b>
<b>Phase II : Publiek stemming – Vote du public</b>	<b>Vanaf – A partir du 1/07/2021</b>	<b>20/07/2021</b>
<b>Levering werken - dépôts d'oeuvres</b>	<b>16/08/2021</b>	<b>13.00 &gt; 18.00 u/h.</b>
<b>Levering werken - dépôts d'oeuvres</b>	<b>17/08/2021</b>	<b>14.00 &gt; 18.00 u/h.</b>
<b>Levering werken - dépôts d'oeuvres</b>	<b>18/08/2021</b>	<b>10.00 &gt; 13.00 u/h.</b>
<b>Finale Jurystemming – Vote finale du Jury</b>	<b>19/08/2021</b>	
<b>Vernissage</b>	<b>20/08/2021</b>	<b>20.00 u/h.</b>
<b>Bezoek - Visite</b>	<b>21 &amp; 22/08/2021</b>	<b>11.00 &gt; 18.00 u/h.</b>
<b>Afhaling werken – Enlèvement oeuvres</b>	<b>22/08/2021</b>	<b>18.15 &gt; 21.00 u/h.</b>
<b>Afhaling werken – Enlèvement oeuvres</b>	<b>23 &amp; 24/08/2021</b>	<b>10.00 &gt; 16.00 u/h</b>
<b>Geen opslagmogelijkheid van de werken</b>	<b>Aucune option de stockage des oeuvres</b>	